

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 04-2022
SOLLICITATION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR
GARONNE DANS LE CADRE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le mercredi 26 janvier 2022 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Etaient présents (23 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administrative et financier, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Guillaume TOURNADRE – animateur prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Bernard MARQUE

Objet : Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions

Le Président indique au comité syndical que conformément à la délégation que ce dernier lui a donnée, il va solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'octroi de subventions concernant différentes opérations :

- programme 2022 de gestion du gave de Pau (restauration végétale, gestion d'atterrissements, ouverture de chenaux, enlèvement d'embâcles, reconnexion d'annexes hydrauliques, etc.)
- programme de gestion 2022 de l'Ousse, de la Baïse et du Luzoué, de l'Agle et de l'Aulouze, du Clamondé du Geüle et de l'Henx, ainsi que d'autres affluents sous DIG Warsmann (enlèvement d'embâcles, restauration végétale et gestion de la végétation en fond de lit)
- les études hydrauliques sur la vallée de l'Ousse et celle du Lagoïn

Il explique que dans ce cadre, la Région sollicite une délibération du comité syndical identifiant précisément les projets et les plans de financement correspondants.

Par conséquent, le Président demande au comité de bien vouloir délibérer en ce sens.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement par le Syndicat des opérations susvisées,

CONFIRME la délégation donnée au Président pour déposer des dossiers de demandes de subventions,

APPROUVE les plans de financement tels que présentés ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF OPERATIONS ET PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS					
Type d'opération	Montant HT	Montant TTC	Organisme sollicité	Taux	Montant
Prog. 2022 de gestion du gave de Pau	375 000,00 €	450 000,00 €	AEAG	50% du TTC	225 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	90 000,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion du gave de Pau					315 000,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion du gave de Pau					135 000,00 €
Total					450 000,00 €
Programme 2022 de gestion du bassin de l'Ousse	12 500,00 €	15 000,00 €	AEAG	50% du TTC	7 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	3 000,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion du bassin de l'Ousse					10 500,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion du bassin de l'Ousse					4 500,00 €
Total					15 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Baise et Luzoué	41 666,66 €	50 000,00 €	AEAG	50% du TTC	25 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	10 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Baise et Luzoué					35 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Baise et Luzoué					15 000,00 €
Total					50 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze	29 166,66 €	35 000,00 €	AEAG	50% du TTC	17 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	7 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze					24 500,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze					10 500,00 €
Total					35 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Geule-Henx-Clamondé	12 500,00 €	15 000,00 €	AEAG	50% du TTC	7 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	3 000,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion des bassins Geule-Henx-Clamondé					10 500,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion des bassins Geule-Henx-Clamondé					4 500,00 €
Total					15 000,00 €
Programme 2022 de gestion	8 333,33 €	10 000,00 €	AEAG	50% du TTC	5 000,00 €

des bassin Lagoin-Mouscle			CRNA	20% du TTC	2 000,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion des bassins Lagoin-Mouscle					7 000,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion des bassins Lagoin-Mouscle					3 000,00 €
Total					10 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Luz- Gest	41 666,66 €	50 000,00 €	AEAG	50% du TTC	25 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	10 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Luz-Gest					35 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Luz-Gest					15 000,00 €
Total					50 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Neez- Soust	25 000,00 €	30 000,00 €	AEAG	50% du TTC	15 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	6 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Neez-Soust					21 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Neez-Soust					9 000,00 €
Total					30 000,00 €
Programme 2022 des bassins Juscle- Hies	8 333,33 €	10 000,00 €	AEAG	50% du TTC	5 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	2 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Juscle-Hies					7 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Juscle-Hies					3 000,00 €
Total					10 000,00 €
Programme 2022 des bassins Làa-Geü	4 166,66 €	5 000,00 €	AEAG	50% du TTC	2 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	1 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Làa-Geü					3 500,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Làa-Geü					1 500,00 €
Total					5 000,00 €
Etude hydraulique aval Ouzom	25 000,00 €	30 000,00 €	AEAG	50% du TTC	15 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	6 000,00 €
Total subventions étude hydraulique aval Ouzom					21 000,00 €
Total autofinancement étude hydraulique aval Ouzom					9 000,00 €
Total					30 000,00 €
Etude hydraulique vallée Ousse	75 000,00 €	90 000,00 €	AEAG	50% du TTC	45 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	18 000,00 €

Total subventions étude hydraulique vallée Ousse	63 000,00 €
Total autofinancement étude hydraulique vallée Ousse	27 000,00 €
Total opérations TTC	790 000,00 €
Total subventions AEAG	395 000,00 €
Total subventions CRNA	158 000,00 €
Total autofinancement	237 000,00 €

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN